



Karis formation résiliation de contrat dans le délai des 7 jours

Par **Manie59**, le **14/08/2012** à **17:09**

Bonjour,

J'ai signé un contrat chez Karis formation le 13 aout 2012. En voyant les messages sur internet j'aimerais résilier ... Je suis dans mon droit légal des 7 jours mais vont-ils encaisser mon chèque d'acompte ?

Je dois juste envoyer une lettre en recommandé ?

Merci